

<b>VOLET D</b>	<b>ASSURER UNE GOUVERNANCE EFFICACE ET CONCERTEE</b>
<b>AXE I</b>	<b>METTRE EN PLACE LES MOYENS NECESSAIRES A LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE RIVIERE</b>

<b>OPERATION</b>	<b>Animation du contrat de rivière</b>	<b>ACTION D – I,</b>	<b>1</b>
		<b>PRIORITE</b>	<b>1</b>
		<b>FAISABILITE</b>	<b>1</b>
		<b>PRIORITE OPERATIONNELLE</b>	<b>1</b>
<b>OBJECTIF (S)</b>	<b>Animer, piloter et mettre en œuvre le contrat de rivière</b> <b>Coordonner les actions</b>		
<b>PLANIFICATION</b>	<b>SDAGE</b> (disposition 4-07) et <b>SAGE</b> (dispositions E1-2 et E3-04 et 05)		
<b>SECTEURS / MASSES D'EAU PRIORITAIRES</b>	Bassin versant des Gardons / toutes les ME	<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	EPTB Gardons, SMCV du Galeizon

## CONTEXTE

Le succès d'un contrat de rivière tient en grande partie à la **capacité d'animation de la structure porteuse**, à la vitalité des instances de mise en œuvre et à la motivation des maîtres d'ouvrage. L'animation revêt donc un caractère particulièrement stratégique.

Le bassin versant des Gardons représente un territoire où la définition des actions de gestion est très avancée et laisse donc place progressivement à de la mise en œuvre d'actions et d'animation locale, très consommatrice en personnel.

Il est donc nécessaire de s'assurer que la structure porteuse, aujourd'hui représentative et reconnue, **dispose des moyens nécessaires à la réalisation du contrat de rivière et à l'animation des instances de concertation.**

Les autres maîtres d'ouvrage du bassin versant nécessitent également des moyens adaptés aux actions affichées.

Au-delà des moyens à mettre en place au sein des structures, il convient de disposer des instances de concertation adéquates, réunissant les acteurs de l'eau, qui s'assureront du bon déroulement du contrat et de la mise en œuvre des actions. Les instances de concertation s'articulent essentiellement au sein de la **CLE**.

## DEFINITION DE L'OPERATION

### Animation du contrat

L'EPTB Gardons s'est fixé comme objectif minimal la réalisation de **90% des actions en priorité opérationnelle 1 et à 50% des actions en priorité opérationnelle 2**. Pour atteindre cet objectif, au

regard du contexte actuel, l'EPTB se reposera sur l'équipe en place soit 5 ingénieurs et 2 techniciens avec l'appui de 3 agents sur le volet administratif et financier. Les 7 postes techniques ne sont pas forcément mobilisés en totalité pour le contrat de rivière car certaines missions relèvent d'autres interventions : inondation, direction, fonctionnement interne (informatique, SIG, ...), représentation, animation de territoire, relations partenariales ou encore de projet en cours.

L'équipe en place, à la date de rédaction du présent contrat de rivière, est la suivante :

Postes	Thématiques principales abordées
<b>Direction et animation du contrat de rivière</b>	Direction (Gestion d'équipe, gestion budgétaire, programmation, relation avec les élus...), gestion quantitative, gouvernance dont GEMAPI
<b>Direction adjointe, inondation et restauration physique</b>	Direction, inondation (projet, politique, portage PAPI, SLGRI...), restauration physique, continuité écologique
<b>Inondations, ouvrages hydraulique et restauration physique</b>	Inondation, gestion des ouvrages hydrauliques, continuité écologique, restauration physique
<b>Milieux aquatiques</b>	Milieux aquatiques (invasives, zones humides, espèces et habitats...), aménagement du territoire (PLU, SCOT...)
<b>Qualité des eaux et gestion de l'équipe verte</b>	Qualité des eaux, gestion de l'équipe verte
<b>Gestion quantitative et SAGE</b>	Gestion quantitative, mise en œuvre du SAGE, animation de la CLE
<b>Entretien des cours d'eau</b>	Plans de gestion de l'entretien, gestion de la ripisylve et des atterrissements, participation aux travaux invasives et à certaines actions sur les béals

Le **Syndicat de la vallée du Galeizon (SMCV du Galeizon)** assure la gestion des milieux aquatiques et des inondations sur son bassin versant. Le syndicat porte également la démarche Natura 2000, l'agenda 21 avec les CC du Pays Grand Combien et de la Vallée longue et du Calbertois en Cévennes et une animation forte de son territoire (réserve de biosphère...). Pour mettre en œuvre la politique de gestion du sous bassin versant, le syndicat mobilise un **poste de chargé de mission**. Le poste d'agent de rivière, qui intervient sur l'entretien régulier du Galeizon, est affecté directement à l'action C-II-1.3. Le détail des actions du chargé de mission est situé en annexe.

Il est envisagé la création d'un poste supplémentaire post GEMAPI à l'EPTB Gardons si le scénario d'adhésion des EPCI (dont Alès agglomération) est retenu. Effectivement le territoire de l'EPTB se verrait élargi (hors animation) et sur un territoire à forts enjeux (environ la moitié de la population).

## CONDITIONS D'EXECUTION

### Maîtrise d'ouvrage

EPTB des Gardons : syndicat de bassin versant et structure porteuse de la démarche  
SMACV du Galeizon : syndicat gestionnaire de la vallée du Galeizon

### Conditions préalables

- ➔ Taux de financement des postes et des actions
- ➔ Capacité d'autofinancement des structures (fonctionnement et investissement)

## Mise en œuvre

/

### MONTANT PREVISIONNEL

Les coûts sont évalués sur la base du :

- ➔ montant de la demande 2016 de l'EPTB Gardons, arrondi, en affectant le poste « Inondation, ouvrages hydrauliques et restauration physique » en totalité sur le contrat de rivière (pour intégrer les participations partielles de deux postes inondations sur le volet restauration physique et continuité écologique),
- ➔ montant de 60 000 €/an pour le poste du syndicat du Galeizon et l'éventuel nouveau poste à l'EPTB Gardons (à partir de 2018)

Une augmentation de 5% est appliquée en 2020.

Action		Montant prévisionnel (€ TTC)	M.O.	Priorité	Faisabilité	Priorité Opérationnelle
D-I-1	Animation	3 138 000	EPTB Gardons, SMACV du Galeizon	1	1	1
<i>EPTB Gardons</i>		2 460 000				
<i>SMACV du Galeizon</i>		369 000				
<i>Eventuel nouveau poste EPTB Gardons</i>		309 000				

### PLAN DE FINANCEMENT

Les plans de financement sont donnés à titre indicatif. Ils sont précisés dans le document contractuel.

Action		Montant prévisionnel (€ TTC)	Agence de l'eau <sup>(1)</sup>	SMD <sup>(2)</sup>	MO <sup>(3)</sup>
D-I-1	Animation	3 138 000	-	-	20%
<i>EPTB Gardons – postes (excepté poste « SAGE et Gestion quantitative »)</i>		2 121 750	50%	30%	20%
<i>EPTB Gardons - poste « SAGE et Gestion quantitative »</i>		338 250	80%	0%	20%
<i>SMACV du Galeizon</i>		369 000	50%	30%	20%
<i>EPTB Gardons – éventuel nouveau poste</i>		309 000	50%	0-30%	20-50%

(1) Pour simplifier le coût des postes est considéré remplir les conditions de financement de l'Agence de l'eau soit « salaires et charges \*1,3 »

(2) Forfait de 60 000 € par poste

(3) Au regard de la forfaitisation du SMD, l'autofinancement réel approche plutôt 25% pour les postes EPTB Gardons

◆ PHASAGE PREVISIONNEL ◆

Action		2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total (€TTC)
D-I-1	Animation	460 000	1 040 000	0	546 000	546 000	546 000	3 138 000

◆ PARTENAIRES TECHNIQUES ◆

Agence de l'eau  
Départements  
Collectivités (EPCI à FP)

SMD  
Région  
Etat

◆ SUIVI – EVALUATION ◆

Objectif chiffré

Code de l'action	Action	Objectif chiffré
D-I-1	Animation	Création ou maintien, en lien avec le contrat de rivière, de 7 à 8 postes à l'échelle du bassin versant pour les actions du contrat de rivière et l'animation hors inondation

Suivi de l'action

Code de l'action	Action	Renseignement de l'indicateur d'avancement	
		Préparation (%)	Avancement (%)
D-I-1	Animation	0	100

Evaluation

Code de l'action	Action	Indicateur de réalisation	Indicateur d'effet
D-I-1	Animation	Nb de postes dans les différentes structures	Avancement des actions du contrat de rivière

**SMACV du Galeizon**

**Lien postes eau « technicien et agent » avec actions du contrat de rivière**

Thématique du poste	Action	Lien fiche
Participer et mettre en œuvre la politique de gestion de la ressource en eau  <b>(60 % ETP)</b>	Réaliser le montage technique et le suivi des travaux en régie (programme annuel des travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve, de gestion des atterrissements, des ouvrages, de protection de berge...) <b>(20 % ETP)</b>	- Mise en œuvre du label rivière sauvage - Entretien, restauration des cours d'eaux - Lutte contre les espèces invasives
	Réaliser le montage technique et le suivi des travaux et/ou des études sous traitées (maitrise d'œuvre, procédure marché public, dossier loi sur l'eau...) <b>(20% ETP)</b>	
	Participer à la politique de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant (SAGE, contrat de rivière, CLE et PAPI) <b>(10% ETP)</b>	
	Gestion du planning de travail de l'agent de rivière <b>(5% ETP)</b>	- Entretien, restauration des cours d'eaux
	Réaliser le montage financier, les demandes de subvention et le suivi des financements <b>(5% ETP)</b>	
Participation à l'animation de l'Observatoire Scientifique du Territoire autour de la ressource en eau  <b>(30 % ETP)</b>	Amélioration des connaissances scientifiques, suivi des milieux aquatiques par inventaires, relevés, enquêtes (suivi des plantes envahissantes, suivi des habitats naturels et des espèces Natura 2000, suivi des points noirs environnementaux, pression touristique...)	- Mise en œuvre du label rivière sauvage - Protection des milieux et sensibilisation des usagers - Lutte contre les espèces invasives - Etude sur les espèces indicatrices et remarquables
	Mise en œuvre d'une politique de sensibilisation (usagers, propriétaires, élus,...), création d'outils de communication et d'information	- Sensibiliser aux économies d'eau - Mise en œuvre du label rivière sauvage - Protection des milieux et sensibilisation des usagers
	Vulgarisation des informations au grand public et scolaires (organisation et animation de sorties...)	- Sensibiliser aux économies d'eau
Participation à la politique de gestion solidaire et équilibrée du Gardon  <b>(10% ETP)</b>	Assistance des collectivités sur le territoire de la vallée du Galeizon étendu à l'Agenda21 « Galeizon Vallée Longue, Calbertois et Pays Grand'combien » (projets AEP, documents d'urbanisme...)	
	Mise en cohérence sur son territoire des politiques de gestion de l'eau (Conseil Départementaux, SMAGE, Agence de l'eau, PNC...)	- Sensibiliser aux économies d'eau
	Participation à la définition ou suivi des programmes d'actions, schémas d'aménagement portés par les partenaires comme le SMAGE, le PNC, l'Agence de l'Eau, les associations de pêche....	

<b>VOLET D</b>	<b>ASSURER UNE GOUVERNANCE EFFICACE ET CONCERTEE</b>
<b>AXE I</b>	<b>METTRE EN PLACE LES MOYENS NECESSAIRES A LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE RIVIERE</b>

OPERATION	Plan communication	de	ACTION D – I,	2.1	2.2	2.3
			PRIORITE	1	1	1
			FAISABILITE	1	1	2
			PRIORITE OPERATIONNELLE	1	1	2
OBJECTIF (S)	<b>Assurer une communication et une sensibilisation efficace sur la gestion de l'eau</b>					
PLANIFICATION	<b>SAGE</b> (disposition E3-02)					
SECTEURS / MASSES D'EAU PRIORITAIRES	Bassin versant des Gardons / toutes les ME		MAITRE D'OUVRAGE	EPTB Gardons		

### CONTEXTE

L'eau, de par sa rareté et la violence des crues, est un élément fondamental en **zone méditerranéenne** qui nécessite une **très forte sensibilisation** des acteurs de l'eau et de l'ensemble de la population.

Il est important de communiquer sur le contrat de rivière et son contenu mais également régulièrement sur la dynamique de la gestion de l'eau sur le bassin versant. Certains sujets particuliers tels que la gestion des béals nécessite également un effort de communication.

### DEFINITION DE L'OPERATION

La première action consiste à **diffuser le contrat de rivière et communiquer sur son contenu**. Le meilleur vecteur consiste à utiliser la voie numérique par le biais du site internet de l'EPTB Gardons ([www.les-gardons.com](http://www.les-gardons.com)). L'action comprend :

- ➔ la mise en forme du contrat de rivière pour une diffusion numérique,
- ➔ la création de pages de présentation spécifique du contrat de rivière sur le site Internet de l'EPTB Gardons,
- ➔ la possibilité de consulter et de télécharger le contrat de rivière depuis le site internet de l'EPTB.



Version numérique consultable et téléchargeable du contrat de rivière 2010-2015

La seconde action consiste en une **communication régulière** sur la dynamique de gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant. Cette communication est essentielle pour sensibiliser sur l'ensemble des thématiques de gestion. Ainsi l'action comprend également l'élaboration et la publication du **journal des Gardons** (publication une fois par an) et une **newsletter numérique** (publication une fois par an, en décalé avec le journal).

Le journal des Gardons est composé de 8 pages. Il comprend des articles sur l'avancement des projets mais également sur la **sensibilisation sur la gestion de l'eau** (restauration forestière, transport solide, génie végétal, milieu, gestion quantitative, karsts...) et sur les outils de gestion (SAGE, contrat de rivière, PAPI, PGRE...). Il s'agit donc d'un **support de communication sur une gestion équilibrée de l'eau**.

Son **mode de distribution**, original, vise à trouver un équilibre entre l'impact du document et son coût de diffusion. Le journal a été envoyé dans un premier temps à l'ensemble des foyers des communes membres de l'EPTB Gardons en proposant pour la diffusion future un **abonnement gratuit**. Les années suivantes il est envoyé directement aux abonnés et aux acteurs de l'eau (collectivités, dont collectivités du bassin hors SMAGE partenaires, associations...). Une diffusion complète est réalisée régulièrement (dernière diffusion en 2011 avec la brochure inondation faisant le bilan du PAPI 1).



*Journaux 2013, 2014 et 2015*

L'EPTB Gardons et ses partenaires travaillent depuis de nombreuses années sur la **gestion des béals cévenols** avec des résultats intéressants. Le **Parc National des Cévennes** et l'**EPTB Gardons** souhaitent communiquer sur cette expérience afin de sensibiliser d'autres gestionnaires d'ouvrages ou des préleveurs.

L'action prendrait la forme de la réalisation **d'une plaquette** avec éventuellement une version numérique (pages internet plus fournies, adaptation de la plaquette). La conception pourrait être portée en interne, notamment par le Parc National des Cévennes. Le coût de l'action relève ainsi de l'édition de la plaquette et, le cas échéant, de la conception et la mise en place de pages internet.

💧 **CONDITIONS D'EXECUTION** 💧

**Maitrise d'ouvrage**

EPTB Gardons avec le Parc National des Cévennes pour l'action 2.3.

**Conditions préalables**

Moyens humains et financiers de l'EPTB et du Parc National des Cévennes

## Mise en œuvre

Le contenu est réalisé en régie et la conception (excepté 2.3), l'édition et la diffusion (action 2.2) font appel à des prestataires externes.

Les évaluations financières sont réalisées à dire d'expert sur la base des marchés passés (journal des Gardons notamment).

### MONTANT PREVISIONNEL

Action		Montant prévisionnel (€ TTC)	M.O.	Priorité	Faisabilité	Priorité Opérationnelle
D-I-2.1	Actions de communication liées au contrat	12 000	EPTB Gardons	1	1	1
D-I-2.2	Communication générale sur la gestion de l'eau sur le bassin	54 000	EPTB Gardons	1	1	1
D-I-2.3	Communication ciblée sur les béals	6 000	EPTB Gardons, Parc National des Cévennes	1	2	2
TOTAL OPERATION		72 000				

### PLAN DE FINANCEMENT

Les plans de financement sont donnés à titre indicatif. Ils sont précisés dans le document contractuel.

Action		Montant (€ TTC)	TVA	Assiette	Agence de l'eau	SMD	M. O.
D-I-2.1	Actions de communication liées au contrat	12 000	2 000	TTC	50%	0-30%	20-50%
D-I-2.2	Communication générale sur la gestion de l'eau sur le bassin	54 000	9 000	TTC	0%	0%	100%
D-I-2.3	Communication ciblée sur les béals	6 000	1 000	TTC	50%	0%	50%

### PHASAGE PREVISIONNEL

Action		2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total (€TTC)
D-I-2.1	Actions de communication liées au contrat	12 000	0	0	0	0	0	12 000
D-I-2.2	Communication générale sur la gestion de l'eau sur le bassin	6 000	30 000	0	6000	6000	6000	54 000
D-I-2.3	Communication ciblée sur les béals	0	6 000	0	0	0	0	6 000

### PARTENAIRES TECHNIQUES

Etat  
Départements

Agence de l'Eau  
Collectivités



## SUIVI – EVALUATION

### Objectifs chiffrés

Code de l'action	Action	Objectif chiffré
D-I-2.1	Actions de communication liées au contrat	Le contrat de rivière en version numérique et téléchargeable
D-I-2.2	Communication générale sur la gestion de l'eau sur le bassin	Publication d'un journal des Gardons par an et d'une newsletter par an ou tous les deux ans
D-I-2.3	Communication ciblée sur les béals	Plaquette réalisée

### Suivi de l'action

Code de l'action	Action	Renseignement de l'indicateur d'avancement	
		Préparation (%)	Avancement (%)
D-I-2.1	Actions de communication liées au contrat	20	80
D-I-2.2	Communication générale sur la gestion de l'eau sur le bassin	20	80
D-I-2.3	Communication ciblée sur les béals	20	80

### Evaluation

Code de l'action	Action	Indicateur de réalisation	Indicateur d'effet
D-I-2.1	Actions de communication liées au contrat	Contrat de rivière en version numérique et téléchargeable	Nb de connexion
D-I-2.2	Communication générale sur la gestion de l'eau sur le bassin	Un journal des Gardons par an et une newsletter par an ou tous les deux ans	Nb exemplaires diffusés
D-I-2.3	Communication ciblée sur les béals	Une plaquette réalisée	Nb exemplaires diffusés

<b>VOLET D</b>	<b>ASSURER UNE GOUVERNANCE EFFICACE ET CONCERTEE</b>
<b>AXE II</b>	<b>CREER LES BASES D'UNE GOUVERNANCE A LONG TERME DE LA GESTION DE L'EAU</b>

<b>OPERATION</b>	<b>Assurer une gouvernance adaptée à la gestion du grand et du petit cycle de l'eau</b>	<b>ACTION D – II,</b>	<b>1.1</b>	<b>1.2</b>	<b>1.3</b>
		<b>PRIORITE</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
		<b>FAISABILITE</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
		<b>PRIORITE OPERATIONNELLE</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>OBJECTIF (S)</b>	<i>Mettre en œuvre une nouvelle gouvernance dans le cadre des évolutions de compétences en conservant les bonnes échelles de gestion</i>				
<b>PLANIFICATION</b>	<b>SDAGE</b> (disposition 4-08) et <b>SAGE</b> (dispositions E1-1a et 2)				
<b>SECTEURS / MASSES D'EAU PRIORITAIRES</b>	Bassin versant des Gardons / Toutes les masses d'eau	<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	EPTB Gardons, autres gestionnaires		

## CONTEXTE

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Public Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) à travers son article 56, crée une compétence « **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations** » (GEMAPI).

La compétence GEMAPI, indivisible, comprend les missions définies à l'article 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L211-7 du code de l'Environnement :

- ➔ 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- ➔ 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau,
- ➔ 5° La défense contre les inondations et contre la mer,
- ➔ 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Cette compétence initialement facultative est attribuée aux communes et devient **obligatoire et exclusive**, avec transfert automatique, à **partir du 1er janvier 2018**, aux EPCI à fiscalité propre (Communautés d'Agglomérations, Communautés de Communes, Communautés Urbaines) dont elles sont membres.

Les EPCI à fiscalité propre pourront transférer ou déléguer, tout ou partie de leur compétence, à des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB), à des Etablissements Publics d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE).

Le transfert de compétences à un syndicat mixte entraîne de plein droit le transfert de l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi que les droits et obligations qui leur sont rattachés.

L'article 56 de la loi MAPTAM prévoit la création d'une « **taxe pour la gestion des milieux aquatique et la prévention des inondations** ». Cette taxe est facultative, plafonnée à 40 € par

habitant et par an, résidant dans son périmètre, et affectée pour la mise en œuvre des actions relevant de cette compétence. La décision d'institution de la taxe doit être prise avant le 1er octobre d'une année pour être applicable au titre de l'exercice civil suivant.

La loi NOTRe portant **nouvelle organisation territoriale de la république**, promulguée le 7 août 2015 présente le 3<sup>ème</sup> volet de la réforme territoriale qui aura des effets sur l'organisation de la gestion de l'eau :

- ➔ La clause des compétences Générales des Départements et des Régions est supprimée.
- ➔ Le Département conserve sa compétence principale de solidarité sociale et territoriale.
- ➔ Avant le 15 juin 2016, les schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) seront révisés et arrêtés. Les EPCI-FP devront regrouper au moins 15 000 habitants (sauf exception), le nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes sera réduit (article 33).
- ➔ La participation des collectivités territoriales au paiement des amendes résultant de la reconnaissance de manquements de la France à ses obligations est rendue possible dans le cadre de l'exercice d'une compétence décentralisée (article 112).
- ➔ Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) est mise en œuvre.
- ➔ Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la **compétence eau et assainissement sera transférée obligatoirement aux EPCI-FP**, la compétence GEMAPI sera exclusive.

Ce bouleversement de la gouvernance dans la gestion de l'eau nécessite un **investissement fort des collectivités** et des partenaires dans la construction de nouveaux schémas d'organisation des compétences.

L'**EPTB Gardons**, acteur central de la GEMAPI, **assure la concertation** qui accompagne le processus de réflexion de la construction d'une nouvelle gouvernance. Il porte par ailleurs une mission d'appui sur l'élaboration d'un schéma d'organisation des compétences locales de l'eau depuis l'automne 2016. Le succès de la gestion de l'eau et des inondations à l'échelle du bassin passe par la mise en place d'une gouvernance adaptée.

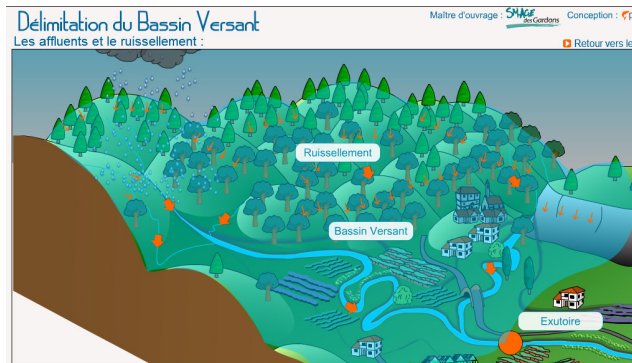


*Journée de sensibilisation sur la GEMAPI à l'échelle du Département du Gard*

Pour ce qui concerne le petit cycle de l'eau, des **études préalables d'organisation** sont nécessaires pour accompagner le processus de réorganisation des compétences.

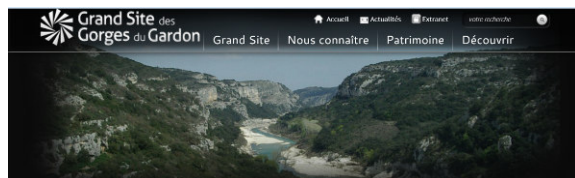
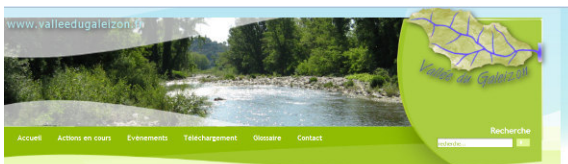
## DEFINITION DE L'OPERATION

Un travail important sera conduit entre la fin 2016 et l'année 2017 pour définir un nouveau schéma d'organisation des compétences locales de l'eau à l'échelle du bassin versant des Gardons. L'efficacité de la gestion de l'eau reposera sur une gouvernance qui conserve l'approche de **gestion par bassin versant** et **l'approche globale** (inondation, ressource en eau, milieu).



*Illustration de la notion de bassin versant, élément central d'une gouvernance adaptée*

Les démarches d'accompagnement de cette réflexion et de la mise en place de la nouvelle gouvernance ont été engagées financièrement et techniquement en 2016. Il est toutefois envisagé des **investigations supplémentaires en 2017** dans le cadre de la mise en œuvre de nouvelle compétence. Ces investigations pourraient prendre la forme, par exemple, d'appui juridique spécifique ou d'expertise financière (taxe GEMAPI notamment) à l'EPTB et/ou à d'autres gestionnaires (SM Galeizon, structures porteuses Natura 2000 milieux aquatiques...). L'action comprend l'investissement de l'EPTB dans cette démarche (cf action D-I-1) et les investigations complémentaires d'accompagnement à la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance.



*Sites internet du SM du Galeizon et du SM des Gorges du Gardon également gestionnaires de sous bassins versants*

Plusieurs EPCI à fiscalité propre ont exprimé le besoin, voire déjà engagé, des études pour **préparer la gestion des compétences eau et assainissement**. Les actions 1.2 et 1.3 prévoient la réalisation de ces études sous deux formes :

- ➔ Actions 1.2 : réalisation d'études par des **prestataires extérieurs** qui accompagnent le maître d'ouvrage. La CC du Pays d'Uzès s'est engagée en ce sens en 2016,
- ➔ Action 1.3 : conduite des **études en interne par des agents** qui assureront ensuite la gestion de ces services. Les acteurs lozériens et de l'agglomération d'Alès sont particulièrement intéressés par cette formule.

## CONDITIONS D'EXECUTION

### Maîtrise d'ouvrage

EPTB Gardons pour la GEMAPI et EPCI à FP pour les compétences eau et assainissement

## Conditions préalables

Modalités de financement

Implication locale

### Mise en œuvre

Prestation extérieures pour les actions 1.1 et 1.2 et en régie pour l'action 1.3.

Les évaluations financières sont réalisées à dire d'expert (EPTB Gardons) et sur la base de deux postes (60 000 €/poste/an) sur deux ans pour l'action D-II-1.3.

### **MONTANT PREVISIONNEL**

Action		Montant prévisionnel (€ TTC)	M.O.	Priorité	Faisabilité	Priorité opérationnelle
D-II-1.1	Assurer la transformation de l'EPTB Gardons et éventuellement d'autres gestionnaires dans le cadre de la GEMAPI pour assurer la gouvernance choisie par les acteurs du bassin versant	30 000	EPTB Gardons, autres gestionnaires	1	1	1
D-II-1.2	Etude des structurations des compétences eau potable/assainissement sur plusieurs secteurs stratégiques	100 000	EPCI à FP	1	1	1
D-II-1.3	Etude en régie des structurations des compétences eau potable/assainissement sur plusieurs secteurs stratégiques	240 000	EPCI à FP	1	1	1
<b>TOTAL OPERATION</b>		<b>370 000</b>				

### **PLAN DE FINANCEMENT**

Les plans de financement sont donnés à titre indicatif. Ils sont précisés dans le document contractuel.

Action		Montant prévisionnel (€ TTC)	TVA	Assiette	Agence de l'eau	CD30	CD48	M. O.
D-II-1.1	Assurer la transformation de l'EPTB Gardons et éventuellement d'autres gestionnaires dans le cadre de la GEMAPI pour assurer la gouvernance choisie par les acteurs du bassin versant	30 000	5 000	TTC	80%	0%	0%	20%
D-II-1.2	Etude des structurations des compétences eau potable/assainissement sur plusieurs secteurs stratégiques	100 000	25 000	TTC	70% - 80%*	%	30%	20%
D-II-1.3	Etude en régie des structurations des compétences eau potable/assainissement sur plusieurs secteurs stratégiques	240 000	0	TTC	70% 80%*	%	0%	20%

\* se référer au règlement de l'Appel à projet « Gérer les compétences Eau & Assainissement au bon niveau ». Le taux de financement est dégressif 80% en 2017 et 70% en 2018.

## PHASAGE PREVISIONNEL

Action		2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total (€TTC)
D-II-1.1	Assurer la transformation de l'EPTB Gardons et éventuellement d'autres gestionnaires dans le cadre de la GEMAPI pour assurer la gouvernance choisie par les acteurs du bassin versant	30 000	0	0	0	0	0	30 000
D-II-1.2	Etude des structurations des compétences eau potable/assainissement sur plusieurs secteurs stratégiques	50 000	50 000	0	0	0	0	100 000
D-II-1.3	Etude en régie des structurations des compétences eau potable/assainissement sur plusieurs secteurs stratégiques	120 000	120 000	0	0	0	0	240 000

## PARTENAIRES TECHNIQUES

Etat (tous les services)  
Départements  
Région  
Collectivités en charge assainissement et AEP  
Gestionnaires

EPCI à FP  
Agence de l'Eau  
SM Galeizon  
SM des Gorges du Gardon  
Natura 2000 Collectivités

## SUIVI – EVALUATION

### Objectifs chiffrés

Code de l'action	Action	Objectifs chiffrés
D-II-1.1	Assurer la transformation de l'EPTB Gardons et éventuellement d'autres gestionnaires dans le cadre de la GEMAPI pour assurer la gouvernance choisie par les acteurs du bassin versant	Investigations réalisées
D-II-1.2	Etude des structurations des compétences eau potable/assainissement sur plusieurs secteurs stratégiques	Etudes réalisées
D-II-1.3	Etude en régie des structurations des compétences eau potable/assainissement sur plusieurs secteurs stratégiques	Etudes réalisées

### Suivi de l'action

Code de l'action	Action	Renseignement de l'indicateur d'avancement	
		Préparation (%)	Avancement (%)
D-II-1.1	Assurer la transformation de l'EPTB Gardons et éventuellement d'autres gestionnaires dans le cadre de la GEMAPI pour assurer la gouvernance choisie par les acteurs du bassin versant	0	100
D-II-1.2	Etude des structurations des compétences eau potable/assainissement sur plusieurs secteurs stratégiques	20	80
D-II-1.3	Etude en régie des structurations des compétences eau potable/assainissement sur plusieurs secteurs stratégiques	20	80

## Evaluation

<b>Code de l'action</b>	<b>Action</b>	<b>Indicateur de réalisation</b>	<b>Indicateur d'effet</b>
D-II-1.1	Assurer la transformation de l'EPTB Gardons et éventuellement d'autres gestionnaires dans le cadre de la GEMAPI pour assurer la gouvernance choisie par les acteurs du bassin versant	Investigations réalisées	Gouvernance en place en 2018 efficace et à l'échelle du bv
D-II-1.2	Etude des structurations des compétences eau potable/assainissement sur plusieurs secteurs stratégiques	Etudes réalisées	Gouvernance en place en 2020
D-II-1.3	Etude en régie des structurations des compétences eau potable/assainissement sur plusieurs secteurs stratégiques	Etudes réalisées	

<b>VOLET D</b>	<b>ASSURER UNE GOUVERNANCE EFFICACE ET CONCERTEE</b>
<b>AXE II</b>	<b>CREER LES BASES D'UNE GOUVERNANCE A LONG TERME DE LA GESTION DE L'EAU</b>

<b>OPERATION</b>	<b>Organiser les données du bassin versant et favoriser leur mise à disposition</b>	<b>ACTION D – II,</b>	<b>2.1</b>	<b>2.3</b>
		<b>PRIORITE</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
		<b>FAISABILITE</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
		<b>PRIORITE OPERATIONNELLE</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>OBJECTIF (S)</b>	<b>Créer une base de données des informations disponibles sur l'eau à l'échelle du bassin versant,</b>  <b>Mettre à disposition du public l'information</b>			
<b>PLANIFICATION</b>	<b>SAGE (disposition E3-03)</b>			
<b>SECTEURS / MASSES D'EAU PRIORITAIRES</b>	Bassin versant des Gardons / Toutes les masses d'eau	<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	EPTB Gardons	

### ◆ CONTEXTE ◆

La **très forte dynamique de gestion** de l'eau sur le bassin versant des Gardons génère de nombreuses données et plans de gestion qu'il convient **d'organiser** pour améliorer encore l'efficacité de gestion et de programmation.

Au-delà de la gestion interne cette organisation des données doit être conçue de manière à faciliter la **mise à disposition et la diffusion** au grand public.

### ◆ DEFINITION DE L'OPERATION ◆

L'organisation des données envisagée dans la première action concerne l'EPTB Gardons et prend la forme de la mise en œuvre **d'un SIG des données disponibles**. Un premier module a été mis en place dans le cadre du renouvellement de la DIG en organisant les données issues du plan de gestion de la ripisylve (travaux passés et à venir, coûts, entreprises, programmation équipe verte,...). L'objectif de l'EPTB est de compléter le SIG en y intégrant d'autres types de données : atterrissements, plantes invasives, qualité des eaux, base de données photos et documentaires, gestion quantitative, ... Cette organisation sera bien entendu réalisée en cohérence avec les autres démarches organisant les données, prévues dans le contrat de rivière : carte de sensibilisation sur l'état de la ressource (A-I-2.8), observatoire départemental de la ressource (A-I-5)...

Les modules seront bien entendu associés à chaque démarche : un module gestion quantitative dans le cadre d'une action PGRE, un module qualité avec une étude qualité...

La deuxième partie de l'opération prévoit un développement spécifique permettant l'édition de cartes interactives issues de la même base de données et publiées via le site internet de l'EPTB Gardons. Les données publiées concerneront principalement les travaux réalisés ou à venir.



## CONDITIONS D'EXECUTION

### Maîtrise d'ouvrage

EPTB Gardons

### Conditions préalables

Modalités de financement

### Mise en œuvre

Prestation extérieures

Les évaluations financières sont réalisées à dire d'expert (EPTB Gardons)

## MONTANT PREVISIONNEL

Action		Montant prévisionnel (€ TTC)	M.O.	Priorité	Faisabilité	Priorité opérationnelle
D-II-2.1	Poursuite du développement du SIG de l'EPTB Gardons	39 000	EPTB Gardons	1	3	3
D-II-2.2	Mise à disposition des données du bassin versant (extensions WEB)	14 400	EPTB Gardons	2	2	3
TOTAL OPERATION		53 400				

## PLAN DE FINANCEMENT

Les plans de financement sont donnés à titre indicatif. Ils sont précisés dans le document contractuel.

Action		Montant prévisionnel (€ TTC)	TVA	Assiette	Agence de l'eau	SMD	M. O.
D-II-2.1	Poursuite du développement du SIG de l'EPTB Gardons	39 000	6 500	TTC	0-50%	0-30%	20-100%
D-II-2.2	Mise à disposition des données du bassin versant (extensions WEB)	14 400	2 400	TTC	50%	0%	50%

## PHASAGE PREVISIONNEL

Action		2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total (€TTC)
D-II-2.1	Poursuite du développement du SIG de l'EPTB Gardons	24 000	15 000	0	0	0	0	39 000
D-II-2.2	Mise à disposition des données du bassin versant (extensions WEB)	0	14 400	0	0	0	0	14 400

## PARTENAIRES TECHNIQUES

EPCI à FP  
Départements  
SM des Gorges du Gardon

Agence de l'Eau  
SM Galeizon

## SUIVI – EVALUATION

### Objectifs chiffrés

Code de l'action	Action	Objectifs chiffrés
D-II-2.1	Poursuite du développement du SIG de l'EPTB Gardons	SIG réalisé
D-II-2.2	Mise à disposition des données du bassin versant (extensions WEB)	Mise à disposition des données (extension WEB)

### Suivi de l'action

Code de l'action	Action	Renseignement de l'indicateur d'avancement	
		Préparation (%)	Avancement (%)
D-II-2.1	Poursuite du développement du SIG de l'EPTB Gardons	30	70
D-II-2.2	Mise à disposition des données du bassin versant (extensions WEB)	10	90

### Evaluation

Code de l'action	Action	Indicateur de réalisation	Indicateur d'effet
D-II-2.1	Poursuite du développement du SIG de l'EPTB Gardons	SIG en place	A définir
D-II-2.2	Mise à disposition des données du bassin versant (extensions WEB)	Données mise à disposition du grand public	Nb de connexion

<b>VOLET D</b>	<b>ASSURER UNE GOUVERNANCE EFFICACE ET CONCERTEE</b>
<b>AXE II</b>	<b>CREER LES BASES D'UNE GOUVERNANCE A LONG TERME DE LA GESTION DE L'EAU</b>

<b>OPERATION</b>	<b>Mise en cohérence des politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire</b>	<b>ACTION D- II,</b>	<b>3</b>
		PRIORITE	2
		FAISABILITE	3
		PRIORITE OPERATIONNELLE	3
<b>OBJECTIF (S)</b>	<b><i>Assurer la coordination des actions entre l'eau et l'aménagement du territoire en créant les conditions d'un dialogue régulier</i></b>		
PLANIFICATION	<b>SDAGE</b> (dispositions 4-09 et 4-10) et <b>SAGE</b> (dispositions E2-02 et E-03)		
SECTEURS / MASSES D'EAU PRIORITAIRES	Bassin versant / Toutes les ME	MAITRES D'OUVRAGE	EPTB Gardons, Syndicats porteurs de SCOT

## CONTEXTE

L'aménagement du territoire et la gestion de l'eau sont intimement liés et mutuellement dépendants.

Agissant sur des territoires généralement différents, ces deux thématiques nécessitent une **très forte coordination**.

Le bassin versant des Gardons est particulièrement concerné par la jonction de ces thématiques car il est soumis à une **très forte pression démographique** (Axe Nîmes-Alès, Uzège, axe Nîmes Avignon) dans un **contexte méditerranéen** et devrait être particulièrement exposé aux **conséquences du changement climatique**.

Par ailleurs la gestion de l'eau devient un facteur limitant à l'aménagement du territoire (quantité d'eau, qualité de l'eau, bon état écologique des milieux) dans le contexte actuel de l'aménagement du territoire de la zone méditerranéenne. Il convient, à échéance du contrat, d'intégrer la gestion de l'eau, dans toutes ces dimensions, dans les décisions politiques effectives d'aménagement du territoire.

## DEFINITION DE L'OPERATION

Il existe une coordination importante entre les collectivités gestionnaires de l'eau et celles gestionnaires de l'aménagement du territoire. Elle a pris forme par des **collaborations actives** lors de l'élaboration du **SAGE** des Gardons et se poursuit avec la **révision des SCOT**.

Il est proposé de poursuivre les échanges et la coordination par un rendez-vous régulier, tous les trois ans, entre les différents gestionnaires, eau et aménagement du territoire sous la forme de **conférence eau / aménagement du territoire**.

L'EPTB Gardons prendrait en charge l'animation de la première rencontre et éventuellement de la seconde. L'action sera essentiellement portée en régie mais il est prévu un montant pour d'éventuels intervenants extérieurs (juriste pour traiter un sujet commun spécifique, témoignages d'autres

collectivités..), des travaux préparatoires (exploitations de données qui traduisent le lien entre l'eau et l'aménagement du territoire...tels que l'évolution des surfaces urbanisées, de la population, des consommations en eau.) et la réalisation éventuelle de documents qui actent les rencontres.

## CONDITIONS D'EXECUTION

### Maîtrise d'ouvrage

EPTB Gardons et collectivités gestionnaires des SCOT

### Conditions préalables

- ➔ Mobilisation des acteurs de l'eau et de l'aménagement du territoire
- ➔ Moyens humains des gestionnaires

### Mise en œuvre

Animation et gestion en régie, prestations extérieures pour l'appui à la préparation, des interventions extérieures, actes des conférences...

## MONTANT PREVISIONNEL

Actions		Montant prévisionnel (€ TTC)	M.O.	Priorité	Faisabilité	Priorité Opérationnelle
D-II-3	Conférence eau aménagement du territoire	19 200	EPTB Gardons	2	3	3

## PLAN DE FINANCEMENT

Les plans de financement sont donnés à titre indicatif. Ils sont précisés dans le document contractuel.

Actions		Montant prévisionnel (€ TTC)	TVA	Assiette	Agence de l'eau	M. O.
D-II-3	Conférence eau aménagement du territoire	19 200	3 200	TTC	50%	50%

## PHASAGE PREVISIONNEL

Actions		2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total (€TTC)
D-II-3	Conférence eau aménagement du territoire	0	0	9 600	0	0	9 600	0

## PARTENAIRES TECHNIQUES

Etat (DDTM 30 et DDT48, DREAL...)  
EPCI à FP  
Région

Agence de l'Eau  
ONEMA  
Départements

SUIVI – EVALUATION

**Objectif chiffré**

Code de l'action	Actions	Objectif chiffré
D-II-3	Conférence eau aménagement du territoire	Réalisation de 2 conférences eau aménagement du territoire

**Suivi de l'action**

Code de l'action	Actions	Renseignement de l'indicateur d'avancement	
		Préparation (%)	Avancement (%)
D-II-3	Conférence eau aménagement du territoire	60	40

**Evaluation**

Code de l'action	Actions	Indicateur de réalisation	Indicateur d'effet
D-II-3	Conférence eau aménagement du territoire	2 conférences eau / aménagement du territoire réalisées	A définir

<b>VOLET D</b>	<b>ASSURER UNE GOUVERNANCE EFFICACE ET CONCERTEE</b>
<b>AXE II</b>	<b>CREER LES BASES D'UNE GOUVERNANCE A LONG TERME DE LA GESTION DE L'EAU</b>

<b>OPERATION</b>	<b>Intégrer dans la politique de gestion de l'eau la lutte contre le changement climatique</b>	<b>ACTION D – II,</b>	<b>4</b>
		<b>PRIORITE</b>	<b>2</b>
		<b>FAISABILITE</b>	<b>3</b>
		<b>PRIORITE OPERATIONNELLE</b>	<b>3</b>
<b>OBJECTIF (S)</b>	<b>Participer à la lutte contre le changement climatique</b>		
<b>PLANIFICATION</b>	<b>SDAGE (disposition 0-01) et SAGE (disposition E2-04)</b>		
<b>SECTEURS/MASSES D'EAU PRIORITAIRE</b>	Bassin versant / Toutes les masses d'eau	<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<b>EPTB Gardons</b>

**CONTEXTE**

Le changement climatique, aujourd'hui parfaitement identifié, va fortement influencer nos différentes politiques, notamment en matière d'environnement. La politique de l'eau, de surcroît en zone méditerranéenne, sera fortement impactée par les conséquences du réchauffement planétaire.

Le **SDAGE** désigne le bassin versant des Gardons comme **bassin vulnérable** nécessitant des actions fortes d'adaptation au changement climatique sur toutes les thématiques analysées : bilan hydrique des sols, disponibilité en eau, biodiversité et niveau trophique des eaux (Cartes 0A à D). Il **s'agit d'un des rares sous bassins à être identifié sur toutes ces thématiques**. A ce titre le SDAGE préconise la mobilisation des acteurs pour la mise en œuvre des actions d'adaptation au changement climatique (disposition 0-01).

Il convient dès à présent de définir les actions qui peuvent être nécessaires pour réduire dans l'action des maîtres d'ouvrages les causes et/ ou les conséquences du réchauffement climatique.



*Signature du pacte de Paris par l'EPTB Gardons*

## DEFINITION DE L'OPERATION

L'opération comprend une action qui concernera **essentiellement la structure porteuse**. La première étape consiste à **définir la participation des activités de l'EPTB au réchauffement climatique**. Il conviendra dans un second temps de **définir les mesures qui permettront d'éviter, de réduire et de compenser** l'impact des activités de l'EPTB (réduction des émissions, plantations couplées à de la restauration physique ou autres actions de reconquête des milieux...).

## CONDITIONS D'EXECUTION

### Maîtrise d'ouvrage

EPTB Gardons

### Conditions préalables

Moyens humains disponibles

Répartition des compétences suite à la GEMAPI

### Mise en œuvre

L'action sera réalisée au maximum en interne mais nécessitera probablement un appui extérieur que ce soit pour le bilan comme pour les propositions d'actions.

## MONTANT ESTIMATIF

Action		Montant prévisionnel (€ TTC)	M.O.	Priorité brute	Faisabilité	Priorité Opérationnelle
D-II-4	Lutte contre le changement climatique dans la politique de l'EPTB Gardons	12 000	EPTB Gardons	2	3	3

## PLAN DE FINANCEMENT

Les plans de financement sont donnés à titre indicatif. Ils sont précisés dans le document contractuel.

Action		Montant prévisionnel (€ TTC)	TVA	Assiette	Agence de l'eau	M. O.
D-II-4	Lutte contre le changement climatique dans la politique de l'EPTB Gardons	12 000	2 000	TTC	50%	50%

## PHASAGE PREVISIONNEL

Action		2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total (€TTC)
D-II-4	Lutte contre le changement climatique dans la politique de l'EPTB Gardons	0	0	0	6 000	0	6 000	12 000

## PARTENAIRES TECHNIQUES

Départements  
Agence de l'eau

ADEME  
Etat

## SUIVI – EVALUATION

### Objectif chiffré

Code de l'action	Action	Objectif chiffré
D-II-4	Lutte contre le changement climatique dans la politique de l'EPTB Gardons	Mise en place d'une politique de lutte à l'échelle du SMAGE

### Suivi de l'action

Code de l'action	Action	Renseignement de l'indicateur d'avancement	
		Préparation (%)	Avancement (%)
D-II-4	Lutte contre le changement climatique dans la politique de l'EPTB Gardons	50	50

### Evaluation

Code de l'action	Action	Indicateur de réalisation	Indicateur d'effet
D-II-4	Lutte contre le changement climatique dans la politique de l'EPTB Gardons	Politique en place	Emissions CO2



<b>VOLET D</b>	<b>ASSURER UNE GOUVERNANCE EFFICACE ET CONCERTEE</b>
<b>AXE II</b>	<b>CREER LES BASES D'UNE GOUVERNANCE A LONG TERME DE LA GESTION DE L'EAU</b>

<b>OPERATION</b>	<b>Suivi et évaluation du contrat de rivière</b>	<b>ACTION D – II</b>	<b>5</b>
		<b>PRIORITÉ</b>	<b>1</b>
		<b>FAISABILITÉ</b>	<b>1</b>
		<b>PRIORITÉ OPÉRATIONNELLE</b>	<b>1</b>
<b>OBJECTIF (S)</b>	<b>Evaluation du contrat de rivière et suivi de sa réalisation</b>		
<b>PLANIFICATION</b>	<b>SAGE (disposition E3-1)</b>		
<b>SECTEURS / MASSES D'EAU PRIORITAIRES</b>	<b>Bassin versant / Toutes les masses d'eau</b>	<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<b>EPTB Gardons</b>

### CONTEXTE

La mise en œuvre d'un outil tel que le contrat de rivière nécessite de définir les **moyens de suivi et d'évaluation** des actions, permettant de s'assurer de leur efficacité et éventuellement de réajuster le contrat de rivière (clause de révision à mi-parcours notamment).

La pertinence de cette opération réside dans le **juste équilibre entre les moyens à mettre en œuvre et l'information apportée.**

### DEFINITION DE L'OPERATION

Le suivi global de la réalisation des actions s'effectuera par un tableau de bord tableau simplifié associé au contrat de rivière.

L'évaluation du contrat de rivière pourra être effectuée en termes de :

- ➔ Moyens : réponse aux objectifs chiffrés qui ont été définis pour chaque action,
- ➔ Résultats : bilan des critères définis pour chaque action (indicateurs de réalisation des objectifs et d'effet).

Les critères définis pour les actions reposent en grande partie sur les observatoires et données disponibles et notamment l'observatoire de la ressource pour évaluer les actions des volets A et B sur la ressource en eau.

Pour le volet milieu il n'est pas prévu d'observatoire général, l'évaluation s'effectuera, comme pour la gouvernance, par l'EPTB sur la base des critères spécifiques à chaque action.

Le suivi et l'évaluation seront réalisés en régie mais il pourra être fait appel à des prestations extérieures pour :

- ➔ Un appui à l'évaluation (regard extérieur, expertise...),
- ➔ Des investigations spécifiques sur certaines thématiques,
- ➔ Un appui à l'élaboration des documents (cartographie, synoptiques...).

## CONDITIONS D'EXECUTION

### Maîtrise d'ouvrage

EPTB Gardons

### Conditions préalables

Les actions d'évaluation seront déterminées en fonction de l'équilibre entre apport et coût de l'évaluation.

Les moyens humains disponibles détermineront la qualité du suivi et d l'évaluation

### Mise en œuvre

Action réalisé en régie avec un éventuel appui extérieur. Les évaluations financières sont réalisées à dire d'expert (en cas d'externalisation).

## MONTANT ESTIMATIF

Action		Montant prévisionnel (€ TTC)	M.O.	Priorité brute	Faisabilité	Priorité Opérationnelle
D-II-5	Suivi et évaluation du contrat de rivière	24 000	SMAGE	1	1	1

## PLAN DE FINANCEMENT

Les plans de financement sont donnés à titre indicatif. Ils sont précisés dans le document contractuel.

Action		Montant prévisionnel (€ TTC)	TVA	Assiette	Agence de l'eau	SMD	M. O.
D-II-5	Suivi et évaluation du contrat de rivière	24 000	4 000	TTC	50%	30%	20%

## PHASAGE PREVISIONNEL

Action		2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total (€TTC)
D-II-5	Suivi et évaluation du contrat de rivière	0	0	12 000	0	0	12 000	24 000

## PARTENAIRES TECHNIQUES

Agence de l'eau  
Départements

Etat  
SM Galeizon

**SUIVI – EVALUATION**

**Objectif chiffré**

Code de l'action	Action	Objectif chiffré
D-II-5	Suivi et évaluation du contrat de rivière	Suivi en place et bilan réalisé

**Suivi de l'action**

Code de l'action	Action	Renseignement de l'indicateur d'avancement	
		Préparation (%)	Avancement (%)
D-II-5	Suivi et évaluation du contrat de rivière	50	50

**Evaluation**

Code de l'action	Action	Indicateur de réalisation	Indicateur d'effet
D-II-5	Suivi et évaluation du contrat de rivière	Suivi en place et bilan réalisé	Réajustement à mi-parcours et, le cas échéant, d'un nouveau contrat